

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

—Monsieur le président, le budget que je présente ce soir est une réponse positive et responsable aux problèmes que connaît l'économie canadienne à une époque très troublée pour l'ensemble du monde. Ces problèmes sont aussi complexes que difficiles. Nous faisons face à un chômage et à une inflation sérieux, et nous devons tout mettre en œuvre pour les combattre. Nous avons aussi des problèmes—et des possibilités—à plus long terme qui exigent des changements structurels dans nombre d'industries, de secteurs et de politiques. Tels sont les défis qui ont été dégagés par la dernière conférence des premiers ministres.

Ces dernières semaines, de nombreux Canadiens m'ont fait connaître leur point de vue. Je me suis entretenu avec tous les ministres provinciaux des Finances et j'ai bénéficié d'un débat public animé sur l'économie. Mes collègues du Cabinet et moi-même avons étudié les mémoires présentés par des groupes grands et petits, d'envergure nationale et régionale.

Nombre des suggestions reçues pour ce budget auraient accru notre popularité, mais auraient nuit à l'économie. Je ne les ai donc pas retenues. Je pense qu'il convient actuellement d'avoir, face à nos problèmes, une attitude critique, réaliste et responsable. A cette condition, nous pourrions redresser la situation du chômage et de l'inflation. Les mesures contenues dans ce budget devraient préserver et renforcer les progrès accomplis.

Il est maintenant évident que nombre de nos difficultés actuelles sont issues de la période de croissance exceptionnelle enregistrée par le Canada du milieu des années 1960 au milieu des années 1970. Avec le recul, nous constatons que nous n'avons pas toujours fait bon usage des chances que nous avons eues.

Notre économie croissait rapidement. La conjoncture internationale nous était favorable, et les Canadiens voyaient leur niveau de vie s'améliorer considérablement.

Mais nous en sommes arrivés tous à exiger trop de l'économie. Les pouvoirs publics ont accru leurs dépenses trop vite. L'expansion monétaire a été excessive.

Les revendications salariales et les augmentations accordées ont été trop élevées, de même que la hausse des autres

Budget—M. Chrétien

formes de revenus. On a négligé l'efficacité à long terme de l'économie canadienne et sa compétitivité.

Aussi les Canadiens étaient-ils mal préparés pour affronter les bouleversements du début des années 1970. La hausse rapide du prix du pétrole, des aliments et d'autres produits de base a accéléré l'inflation.

Puis est arrivée la récession mondiale, qui a mis en évidence le déclin de notre compétitivité. Notre balance des paiements s'est soldée par un important déficit, tandis que notre croissance ralentissait. La baisse des ventes s'est traduite par des pertes d'emplois.

Simultanément, les conflits se sont aggravés: conflits entre les provinces et Ottawa, entre les forces séparatistes et fédéralistes, entre employeurs et employés. Tous ces éléments ont engendré de l'incertitude et affaibli l'économie.

[Traduction]

Les signes d'amélioration

A l'automne de 1975, il était devenu évident que des mesures économiques énergiques s'imposaient. Le programme de lutte contre l'inflation lancé à cette époque a puissamment contribué à redresser la situation.

Depuis lors, toutes les administrations publiques au Canada ont repris en main leurs dépenses. Dans notre cas, nous avons réduit la croissance de nos dépenses totales de 26 p. 100 en 1974-1975 à 18 p. 100 en 1975-1976 et, depuis, à 10 p. 100 ou moins.

La Banque du Canada a freiné la croissance de la masse monétaire conformément à ses objectifs, fixés en fonction du maintien de la croissance et de la réduction de l'inflation.

Les augmentations salariales sont revenues à un taux plus raisonnable. Les hausses négociées sont passées de 17 p. 100 en 1975 à 10 p. 100 en 1976 et moins de 8 p. 100 l'an dernier. Elles sont maintenant descendues au niveau de l'indicateur, soit à 6 p. 100.

Le rythme sous-jacent de l'inflation a lui aussi ralenti. C'est ce que révèle l'évolution des prix, alimentation exclue, qui s'est améliorée constamment. Une autre preuve en est que le prix moyen de tous les biens et services produits au Canada n'a augmenté que de 6.5 p. 100 l'an dernier, contre 9.5 p. 100 en 1976 et 11.2 p. 100 en 1975.

● (2012)

Le programme de contrôle a joué un rôle décisif dans cette évolution. Le contrôle des prix et des revenus n'aurait pu réussir sans le soutien d'une politique fiscale et monétaire appropriée. Par contre, sans les contrôles, le taux fondamental d'inflation n'aurait pas pu être réduit aussi rapidement. Sans eux, la croissance aurait été moins forte, et le chômage plus élevé.

Vu le déclin de notre compétitivité depuis plusieurs années, le taux de change du dollar canadien devait tôt ou tard être corrigé. Cette correction s'est maintenant produite, en plusieurs étapes. Le gouvernement a permis cet ajustement en laissant le cours du dollar canadien évoluer en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes. Nous continuons de suivre cette politique.

Budget—M. Chrétien

Nous continuons aussi d'intervenir directement sur le marché des changes pour atténuer les fluctuations à court terme. Ces interventions amortissent les mouvements les plus erratiques à court terme et freinent toute évolution trop rapide du taux dans un sens ou dans l'autre. Elles n'empêchent pas le taux de change d'évoluer en fonction de la situation du marché. Elles ne font que modérer la vitesse du changement.

Ces interventions se traduisent par des variations des réserves officielles du Canada. Lors d'une baisse prolongée du taux de change, comme celle qui vient d'être enregistrée, les prélèvements sur les réserves officielles peuvent être considérables. Il est alors prudent que le gouvernement reconstitue ses réserves de devises étrangères par des emprunts. Comme les députés le savent, c'est justement ce que nous avons fait.

Les variations de réserves officielles dues aux interventions sur le marché des changes reflètent l'équilibre général des paiements internationaux du Canada. Lorsque, comme à l'heure actuelle, nous enregistrons un déficit de nos paiements courants, les variations des réserves officielles peuvent être considérées comme un complément aux entrées nettes de capitaux qui financent le déficit courant.

Ces derniers mois, les entrées nettes de capitaux, notamment celles qui résultent des emprunts des provinces, des municipalités et des sociétés canadiennes à l'étranger, ont été faibles par rapport au déficit de notre balance courante. Pour des raisons saisonnières, ce déficit est généralement beaucoup plus marqué pendant les premiers mois que pendant le reste de l'année. Dans ces conditions, le gouvernement du Canada a utilisé des réserves de change à titre d'appoint aux entrées de capitaux. La Banque du Canada a relevé récemment à deux reprises son taux d'escompte pour encourager les emprunteurs canadiens à recourir aux marchés étrangers. En résumé, notre politique est de procéder à des emprunts à l'étranger quand il le faut pour reconstituer nos réserves et permettre au gouvernement de suppléer aux entrées nettes de capitaux.

La modération des hausses de coûts au pays et la baisse de notre taux de change nous ont rendus plus concurrentiels sur les marchés internationaux. Ainsi, nous avons réussi à changer le signe de notre balance commerciale: d'un déficit de 500 millions de dollars en 1975, nous sommes passés à un surplus de près de 3 milliards de dollars en 1977.

Sur d'autres plans, nos progrès ont été aussi importants, mais peut-être plus difficiles à mesurer. Les attentes ont évolué—je l'espère dans le sens d'un plus grand réalisme. Certains tensions dans notre société ont été atténuées ou éliminées.

Une amélioration considérable s'est produite dans les relations de travail. En 1976, nous avons perdu 11.6 millions de journées en raison d'arrêts de travail. L'an dernier, ce chiffre a diminué de 70 p. 100, pour ne s'élever qu'à 3.4 millions de journées de travail perdues. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que les travailleurs et les entreprises s'entretiennent maintenant de leurs problèmes communs.

Le dialogue s'est aussi accru entre les différents gouvernements, ainsi qu'entre ces derniers et les entreprises, les syndi-

cats et les autres groupes de la société. La poursuite du dialogue n'est pas une question de choix. Nous devons aboutir à plus de cohésion sur les questions économiques et coopérer davantage, sans quoi notre économie en souffrira.

[*Français*]

Le défi de la réforme structurelle

Monsieur le président, le gouvernement fédéral a évoqué les questions de coopération et de changement structurel dans le document intitulé Programme de coopération. La récente conférence des premiers ministres a fait date dans les relations fédérales-provinciales, tant sur le plan de l'entente concernant l'orientation générale que de l'engagement à promouvoir la réforme structurelle. Un programme complet de travail a été lancé, suite à cette conférence. Ainsi, avec la coopération du secteur privé, des études portant sur 22 industries manufacturières ont été entreprises. Un important programme d'allègement de la réglementation publique est en cours. Nous avons pris des mesures pour redresser notre balance touristique. Les politiques alimentaires et agricoles sont en cours d'examen. Nous sommes décidés à tirer le meilleur parti pour nos pêcheries de l'extention des eaux territoriales à 200 milles.

Dans mes fonctions, je peux contribuer à l'adaptation structurelle par l'exercice de mes responsabilités tarifaires et fiscales.

La politique commerciale et le tarif douanier

Les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent à Genève recèlent des possibilités à plus long terme pour les secteurs productifs de notre économie. Nous participons activement et pourparlers. Nous cherchons à abaisser les obstacles douaniers et non douaniers au commerce afin d'élargir nos marchés extérieurs, particulièrement pour nos ressources transformées et nos produits manufacturés. Nous serons disposés à réduire nos droits de douane, mais uniquement en contrepartie de concessions appréciables. Le développement économique du Canada dans les années 1980 dépendra largement de la capacité de nos entreprises à saisir les occasions nouvelles d'exportation et à faire face plus efficacement à la concurrence des importations chez nous. Comme nous y ont invité les premiers ministres, nous encouragerons toutes les adaptations du secteur privé nécessaire au maintien de notre position dans le climat de concurrence internationale de la prochaine décennie.

Les pourparlers de Genève progressent rapidement. Nous espérons qu'ils aboutiront dans quelques mois. D'ici là, je ne soumetts aucun changement important de notre tarif douanier. Je propose cependant ce soir de reconduire pour une autre année la plupart des réductions tarifaires temporaires instaurées en 1973 pour une vaste gamme de biens de consommation, et qui doivent expirer le 30 juin. Cette prolongation contribuera, comme elle l'a fait dans le passé, à notre lutte contre l'inflation.

Je propose aussi d'abolir le taux de la préférence britannique sur certains produits importés de Grande-Bretagne et d'Irlande, notamment certains moteurs diesel, de l'appareillage de radio et de télévision, les grues sur camions, des articles tricotés et les produits de confiserie.

Budget—M. Chrétien

Pour aider les producteurs canadiens, nous proposons de majorer les taux NPF de certains produits chimiques, ainsi que sur les pneus et chambres à air industriels.

On m'a demandé à plusieurs reprises ce qu'il advenait des propositions de la Commission du tarif concernant les droits applicables aux fruits et aux légumes. Nous avons informé nos partenaires commerciaux que nous nous proposons de renégocier certains engagements du GATT qui nous empêchent actuellement d'accroître les droits sur les produits visés par le rapport de la Commission. Le gouvernement essaiera de faire aboutir ces négociations au plus tôt, pour pouvoir modifier par un projet de loi les taux applicables aux fruits et aux légumes frais et transformés.

[Traduction]

La structure fiscale

Notre régime fiscal est un autre outil qui permet de favoriser l'innovation et le changement. Dès ce soir, je présente des changements structurels importants dans trois domaines de la politique industrielle mis en relief par les Premiers ministres. Il s'agit de la recherche et développement, des transports et de l'énergie.

La recherche et développement

Nous devons continuer d'encourager les efforts de recherche et développement au Canada. Un niveau suffisant de R&D est indispensable à l'amélioration de la productivité et au renforcement de notre position dans un monde de plus en plus concurrentiel. Les sociétés ont actuellement le droit de déduire entièrement leurs dépenses courantes et en capital de R&D. Depuis l'an dernier, ces dépenses donnent aussi droit au crédit fédéral d'impôt à l'investissement de 5 à 10 p. 100. Dans nombre de cas, elles donnent également droit à une aide directe sous forme d'importantes subventions fédérales.

● (2022)

Je propose qu'à partir de ce soir, et ce pour 10 ans, les contribuables puissent déduire en plus 50 p. 100 de leurs dépenses additionnelles de R&D. Cette déduction s'appliquera à la partie des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui dépasse la moyenne des trois années précédentes. Les sociétés seront donc dorénavant spécialement encouragées à augmenter leur R&D. Je souligne que cette déduction spéciale s'ajoute aux stimulants déjà prévus.

Cette nouvelle mesure fait du régime fiscal canadien de la recherche et développement l'un des plus généreux au monde. Chaque dollar de dépense supplémentaire ne coûtera, après impôts, que 20 cents aux entreprises. J'espère que cette disposition renforcera sensiblement la R&D dans le secteur privé. Et je compte sur les compagnies pour que les innovations technologiques qui en découleront soient exploitées au Canada pour y créer de nouveaux emplois.

Les investissements ferroviaires

La conférence des Premiers ministres a fait ressortir l'importance des transports dans le développement industriel et régional. Le chemin de fer garde un rôle de premier plan dans les transports, notamment pour les longs parcours et les produits pondéreux. Le gouvernement a récemment annoncé d'importants changements dans l'organisation du CN, destinés à la

rendre plus efficace. Le dernier budget comportait des stimulants à l'investissement en voies ferrées et en aménagements ferroviaires. A moyen terme, d'autres investissements importants seront nécessaires dans ce secteur pour en améliorer l'efficacité et la productivité.

Je propose donc de majorer sensiblement l'allocation du coût en capital permise à l'égard des investissements ferroviaires. Celle-ci prendra la forme d'un amortissement supplémentaire de 6 p. 100 par an pendant cinq ans, sur la plupart des immobilisations d'une compagnie ferroviaire. Cette mesure s'appliquera aux investissements engagés après ce soir et avant 1983. Elle contribuera à améliorer les réseaux de toutes les régions du pays et bénéficiera aux fournisseurs de matériel ferroviaire.

Les encouragements à l'exploitation de l'énergie

Notre politique nationale de l'énergie doit garder une haute priorité. Elle vise particulièrement notre indépendance pétrolière et gazière. Heureusement, le Canada possède d'abondantes ressources, et de multiples stimulants fiscaux et autres encouragent leur mise en valeur. Cependant, notre attention doit se tourner vers les réserves d'huiles lourdes et les sables bitumineux de l'Ouest, qui ne peuvent être exploitées qu'à l'aide d'une technologie de pointe et d'investissements de plusieurs milliards. De tels projets exigent beaucoup de temps pour la conception, l'organisation et l'exécution des travaux. Il faudrait donc que la phase de planification puisse débuter dès maintenant. Après examen, j'en suis arrivé à la conclusion que certains changements fiscaux pourraient jouer un rôle utile à cet égard.

En premier lieu, je désire annoncer que les usines qui transforment l'huile lourde extraite des puits en un genre de pétrole similaire au brut conventionnel seront considérées comme des installations de fabrication, lesquelles ont droit à un amortissement accéléré et à un taux d'imposition réduit.

En second lieu, il importe de récupérer le maximum de nos réserves de pétrole. Il a été prouvé que des systèmes améliorés de récupération permettraient d'accroître considérablement la production. A partir de demain, par conséquent, les machines, le matériel et les autres dispositifs spéciaux destinés à ces systèmes améliorés de récupération—plus précisément la récupération appelée «tertiaire»—donneront droit à une déduction pour épuisement à raison de \$1 pour \$2 des dépenses effectuées, contre \$1 pour \$3 normalement.

Enfin, la déduction pour épuisement ne peut être imputée actuellement qu'aux bénéfices tirés des ressources, avec un plafond de 25 p. 100. Je propose une amélioration sensible. Les sociétés pourront dès maintenant déduire l'épuisement correspondant à certains investissements admissibles dans des exploitations pétrolières non conventionnelles jusqu'à 50 p. 100 de leur revenu total, que celui-ci provienne des ressources ou d'autres activités. Les investissements admissibles comprendront les dépenses en matériel de récupération tertiaire et en certains biens amortissables acquis pour servir à une exploitation de sables bitumineux.

Je suis persuadé que ces mesures, ajoutées à celles déjà prévues, contribueront à réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole importé, notamment dans l'est du pays.

Budget—M. Chrétien

J'aimerais dire un mot de l'industrie minière. Les premiers ministres ont chargé les ministres des Finances et des Ressources d'entreprendre dans les meilleurs délais un examen du régime fiscal de cette industrie. Le gouvernement a entrepris cette étude, et compte consulter à nouveau les provinces prochainement.

Les revenus de retraite

Presque deux millions de Canadiens ont déjà souscrit à un régime enregistré d'épargne-retraite, auquel ils versent des fonds pour en tirer un revenu à leur retraite. La grande souplesse d'établissement de ces régimes et les dispositions fiscales avantageuses prévues à leur égard les ont rendus très populaires.

Je suis toutefois préoccupé par la limitation des choix offerts aux détenteurs de REER quand ils veulent convertir leur épargne en un revenu de retraite. Actuellement ils sont obligés d'investir le produit du REER dans une rente viagère, auprès d'une compagnie d'assurance, avant leurs 71 ans, ou alors de retirer les fonds d'un seul coup et de payer l'impôt sur le total, l'année du retrait.

Je propose d'instaurer deux autres possibilités qui donneront une plus grande liberté de choix, tout en préservant le principe de base que les REER visent à fournir un revenu à la retraite.

La première possibilité serait l'achat d'une rente viagère à échéance fixe permettant des versements jusqu'à l'âge de 90 ans.

La seconde possibilité permettrait au contribuable de placer son REER dans un nouveau fonds appelé Fonds enregistré de revenu de retraite. Chaque année, une partie déterminée du total placé dans le fonds—capital, plus revenus de placement—serait prélevée à titre de revenu. Cette partie serait déterminée par une formule permettant de verser des prestations jusqu'à 90 ans. Les paiements augmenteraient suivant le rendement du fonds, ce qui assurerait une certaine protection contre l'inflation future. Des dispositions permettraient au contribuable de gérer ses placements lui-même, comme il peut le faire maintenant avec un REER autogéré.

Les établissements autorisés à établir des REER seraient habilités à offrir des rentes à échéance fixe ou des fonds de revenu de retraite, ce qui vise actuellement surtout les compagnies d'assurance-vie et de fiducie.

● (2032)

La conversion d'un REER en l'une des formes possibles de revenu de retraite devrait intervenir entre 60 et 71 ans.

Je pense que ces nouvelles possibilités donneront aux contribuables la liberté de choix voulue pour préparer leur retraite et qu'elles répondent aux préoccupations exprimées par beaucoup de Canadiens.

La réforme du droit de la famille

Plusieurs provinces ont apporté à la législation sur le partage de certains biens entre conjoints des changements majeurs. Ceux-ci soulèvent plusieurs questions importantes qui sont loin d'être résolues. Étant donné leur incidence fiscale, je suis la question de très près. Dans l'intervalle, je propose des modifications de façon que les transferts de biens entre conjoints faits

en application des lois provinciales sur la famille ne donnent pas lieu à un gain en capital imposable.

La motion des voies et moyens prévoit plusieurs autres changements importants. D'abord, la disposition permettant le transfert des terres et bâtiments agricoles par un exploitant agricole à ses enfants sans gain de capital imposable sera élargie aux exploitations agricoles constituées en sociétés ou corporations. Ensuite, les employés célibataires bénéficieront dorénavant de la même exemption que les employés mariés sur le logement et la nourriture fournis gratuitement dans les camps de bûcherons et les autres chantiers isolés. Enfin, je propose certaines modifications fiscales favorisant la production de films canadiens de qualité.

Les problèmes de l'an passé

Les adaptations structurelles dans l'économie que ces mesures encourageront nous aideront à atteindre la croissance nécessaire au cours des quatre ou cinq prochaines années. J'ai dû aussi étudier des mesures contribuant à résoudre les problèmes immédiats auxquels nous faisons face.

[Français]

Bien que les hausses de prix des produits canadiens aient continué de faiblir l'an dernier, l'augmentation des prix à la consommation s'est accélérée. Cela tient surtout à deux facteurs, la hausse des aliments importés et la baisse du taux de change. Je ne pense pas que l'augmentation des prix continuera. A mon avis, les effets directs de la baisse du dollar canadien ont déjà été en grande partie absorbés. De plus, une offre plus grande devrait contribuer à freiner la hausse des prix des produits alimentaires.

La croissance de la production a été décevante l'an dernier. Selon les estimations provisoires, son taux est tombé d'environ 5 p. 100 en 1976 à 2.6 p. 100 seulement l'an dernier. La conséquence la plus néfaste a été la montée du chômage. Celui-ci a atteint des niveaux inacceptables, malgré une augmentation appréciable du nombre de Canadiens au travail. Le nombre d'emplois a progressé de plus de 3 p. 100 l'an dernier. On compte en ce moment presque 300,000 Canadiens employés de plus qu'il y a un an. Cependant, notre population active a elle aussi augmenté rapidement, beaucoup plus vite que dans d'autres pays. Depuis 1970, elle s'est accrue de 3½ p. 100 par an ici au Canada, contre 2 p. 100 aux États-Unis, moins de 1 p. 100 au Royaume-Uni, en France et au Japon. En Allemagne, la population active a même diminué au cours de cette période.

Un important facteur de croissance de notre population active est le nombre de femmes qui travaillent. Depuis 1970, leur nombre est passé de 1.9 à 2.7 millions, ce qui représente une hausse de plus de 40 p. 100. Le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail s'est lui aussi fortement accru. Ce phénomène ne durera pas. Dans nombre d'écoles il y a maintenant des places vides. Cependant, dans l'immédiat, il faut essayer de créer suffisamment d'emplois pour tous nos jeunes. Le chômage des jeunes est l'un de nos problèmes les plus sérieux; on ne peut le régler uniquement par des mesures économiques générales. Nos programmes de formation de la main-d'œuvre et de création directe d'emplois visent spécifiquement à résoudre ce problème.

Budget—M. Chrétien

En 1978-1979, 458 millions de dollars au total seront consacrés à Canada au travail, Jeunesse-Canada au travail et aux autres programmes permanents de création d'emplois. Certains d'entre eux, notamment Jeunesse-Canada au travail, le programme d'emplois d'été, le programme d'apprentissage et le programme d'expérience professionnelle, sont destinés exclusivement aux jeunes. Cependant, cela ne représente pas la totalité de nos efforts en faveur des jeunes. Je souligne que ces derniers peuvent accéder librement à nos programmes généraux, comme Canada au travail et le Programme fédéral de formation de la main-d'œuvre, dont ils représentent à peu près la moitié de la clientèle. J'évalue à plus de 225 millions de dollars notre effort de création d'emplois en faveur des jeunes au titre de ces programmes.

De plus, 150 millions de dollars sont prévus pour des travaux saisonniers à fort contenu de main-d'œuvre dans les régions à chômage élevé. Ce programme a commencé il y a à peine quelques mois.

Le nouveau crédit à l'emploi qui a commencé le mois dernier stimulera directement l'embauche dans le secteur privé, et tout particulièrement la création de postes susceptibles de revenir à des jeunes. En outre, nous investissons dans la formation de la main-d'œuvre environ 500 millions de dollars, dont à peu près la moitié bénéficie aux jeunes.

En résumé, monsieur le président, nous traversons une difficile période d'adaptation, certains facteurs récents faisant obstacle à notre redressement. Les prévisions faites pour 1978, y compris les miennes, ont dû être révisées en baisse. Néanmoins, la reprise suit son cours. L'emploi s'accroît. La confiance se rétablit, même si c'est moins rapidement qu'on le souhaiterait. La question est maintenant de savoir s'il faut renforcer par de nouveaux stimulants la reprise qui s'est amorcée. Monsieur le président, j'ai décidé qu'il convient de le faire.

L'ampleur des nouveaux stimulants doit dépendre des facteurs d'expansion déjà en place. Une bonne partie des mesures fiscales que j'ai prises l'hiver dernier n'ont pas encore fait sentir tous leurs effets. De plus, la baisse du dollar canadien intervenue l'an dernier, en rétablissant la compétitivité de nos industries, produira des effets considérables à condition de ne pas en gaspiller les avantages par des hausses de coûts. De grands projets d'exploitation des ressources s'annoncent. Par conséquent, même si des mesures additionnelles sont nécessaires, elles doivent témoigner de notre sens des responsabilités et être adaptées aux objectifs visés.

Les mesures nécessaires

Les mesures à prendre doivent évidemment avoir un effet rapide, favoriser la consommation plutôt que les dépenses publiques, et neutraliser certains facteurs temporaires de hausse des prix. Cela est d'autant plus important que nous nous apprêtons à supprimer le programme de contrôle.

C'est une réduction de la taxe sur les ventes au détail qui répond le mieux à ces critères. Elle présente l'avantage supplémentaire de bénéficier à tous ceux qui font des dépenses au Canada, y compris ceux qui ne paient pas d'impôt. Elle est de

nature à stimuler les ventes au détail et, donc, à profiter aux nombreuses petites entreprises de ce secteur. Cette idée a été largement préconisée par des économistes, des associations patronales et d'autres groupements. Moi-même, j'ai proposé aux provinces, l'automne dernier, que le gouvernement fédéral défraie la moitié du coût d'un abaissement de deux points de la taxe de vente. La plupart des provinces n'avaient pas pu accepter cette proposition à cause de leur situation financière. J'ai alors décidé de réduire jusqu'à \$100 l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pour janvier et février en 1978.

Je vous annonce ce soir que j'ai fait une nouvelle proposition plus large à mes collègues des provinces.

Je leur ai offert de défrayer une réduction de deux points de leur taxe de vente pendant six mois. En contrepartie, je leur ai demandé de supporter le coût soit d'un autre point de réduction pendant la même période, soit de la prolongation de la baisse de deux points pendant trois autres mois.

● (2042)

[Traduction]

Reconnaissant que les provinces de l'Atlantique sont moins en mesure que les autres de supporter ce coût supplémentaire, j'ai offert à ces provinces de défrayer intégralement la réduction de trois points pendant six mois.

Pour que la réduction de taxe bénéficie aux articles essentiels, elle ne s'appliquera pas aux divertissements, aux produits de tabac et aux boissons alcooliques à consommer à la maison.

Le dédommagement fédéral prendra la forme d'un transfert temporaire de \$800 millions d'impôt sur le revenu des particuliers, avec ajustement en espèces. Les paiements de péréquation ne seront pas touchés par les modifications des taxes de vente et de l'impôt sur le revenu des particuliers.

N'ayant pas de taxe de vente, l'Alberta ne bénéficiera pas de cette mesure comme les autres provinces. Cependant, sa situation financière est très solide, grâce à ses recettes pétrolières et gazières, ce qui lui a permis de diminuer sensiblement les autres taxes provinciales. Le gouvernement de l'Alberta n'a présenté aucune objection à l'arrangement proposé.

Monsieur le président, cette mesure peut être une manifestation exceptionnelle de la coordination fiscale fédérale-provinciale et je tiens à dire à quel point j'apprécie la coopération remarquable que j'ai reçue de mes collègues provinciaux. Si toutes les provinces acceptent l'offre fédérale, la réduction des taxes atteindra environ \$1.1 milliard. A peu près un tiers sera financé par les provinces les plus vigoureuses, un autre tiers environ par le déficit fédéral et approximativement un tiers par des réductions de dépenses fédérales dont je parlerai tout à l'heure. Cette mesure accroîtra les revenus réels en maintenant les prix au-dessous du niveau qu'ils auraient atteint autrement. Son effet sur le niveau moyen des prix devrait être d'environ 1 p. 100, pour la période d'application de la réduction. Celle-ci encouragera les consommateurs à bénéficier de prix temporairement plus bas et se traduira par une relance rapide du commerce de détail et de gros, une stimulation de la production et un abaissement du coût de la taxe pour les entreprises.

Budget—M. Chrétien

Tout en vous faisant part ce soir de l'engagement formel du gouvernement concernant cette mesure budgétaire, je suis heureux d'annoncer que j'ai fini par joindre les ministres des Finances de toutes les provinces cet après-midi et que les quatre provinces de l'Atlantique—dont je reparlerai plus tard—l'Ontario et le Manitoba se proposent de réduire leurs taxes de vente au détail de trois points de pourcentage pour six mois. Les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan se proposent d'appliquer la compensation fédérale à une réduction de deux points pour les six premiers mois et de faire leur propre contribution durant les périodes subséquentes.

[*Français*]

Quant à la province de Québec, elle continue d'étudier l'offre fédérale. J'ai demandé à mon collègue à Québec de me faire part de sa décision dans les jours qui viennent, et il a accepté.

[*Traduction*]

En vertu de ces arrangements de coopération, les provinces prendront les mesures nécessaires pour respectivement réduire leurs taxes de vente de 11 à 8 p. 100 à Terre-Neuve; de 8 à 5 p. 100 au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; de 7 à 4 p. 100 en Ontario; de 7 à 5 p. 100 en Colombie Britannique; de 5 à 2 p. 100 au Manitoba; et de 5 à 3 p. 100 en Saskatchewan.

La situation et les perspectives financières

Monsieur le président, j'aimerais déposer l'Avis de motion des voies et moyens, les prévisions de recettes et de dépenses fédérales et des renseignements supplémentaires qui précisent les mesures proposées ce soir. Ces documents donnent aussi des renseignements sur les tableaux relatifs aux comptes du gouvernement et les rapports entre les emprunts intérieurs, les emprunts à l'étranger et nos besoins de financement.

Je demande la permission de déposer les tableaux habituels des comptes de l'État et de les faire annexer au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le ministre peut déposer des documents, mais il lui faut le consentement de la Chambre pour les faire annexer au hansard. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[*Note de l'éditeur: Les avis de motions des voies et moyens ainsi que les tableaux figurent à l'appendice.*]

M. Chrétien: D'après des informations presque définitives, les besoins de financement compte non tenu des opérations de change, se sont élevés à 8.5 milliards de dollars en 1977-1978. Cela représente 300 millions de dollars de moins que ma dernière prévision, surtout à cause du fait que le total de nos dépenses semble être inférieur de 200 millions aux sommes prévues dans le budget, et j'en remercie le président du Conseil du Trésor (M. Andras).

[*Français*]

Pour 1978-1979, nous avons abaissé de 350 millions de dollars notre plafond de dépenses par rapport au total annoncé

[*M. Chrétien.*]

par le président du Conseil du Trésor lors du dépôt du budget principal. Cela exigera un contrôle très strict des dépenses tant pour les programmes existants que pour les nouveaux. Pour l'ensemble de l'an dernier et de cette année-ci, nos besoins de financement ont été réduits de 550 millions de dollars grâce à ces économies.

Compte tenu des mesures annoncées ce soir, qui réduiront d'environ 900 millions de dollars les recettes de cette année, je prévois des besoins de financement d'environ 9.5 milliards de dollars pour 1978-1979, si j'exclus les deux milliards de dollars d'intérêt couru sur les Obligations d'épargne du Canada qui seront encaissées cette année. Bien que l'ensemble des besoins, 11.5 milliards de dollars, soit élevé, je suis convaincu qu'il pourra être financé sans créer de tensions indues sur le marché, notamment grâce à l'abondance actuelle de notre trésorerie.

Du côté des recettes, les perspectives fiscales pour 1978-1979 se fondent sur une augmentation totale de la production nationale d'environ 11 p. 100.

Cette augmentation devrait se décomposer en quelque 6 p. 100 de hausse des prix—mesurée par l'indice des prix de la dépense nationale brute—et près de 5 p. 100 de croissance réelle de la production. Cette dernière devrait permettre une légère diminution du chômage. La réalisation de ces chiffres de production et de hausse des prix dépendra en fait du comportement des salaires et des prix pendant la période de décontrôle et de l'évolution internationale. L'indice des prix à la consommation devrait augmenter d'environ 7 p. 100 durant l'année, du fait qu'il tient compte du prix des importations qui sont directement touchées par les prix alimentaires plus élevés et par la baisse du dollar.

[*Traduction*]

Conclusion

En résumé, ce budget vise à créer les conditions propres à une économie vigoureuse et prospère. De concert avec les provinces, j'ai pris à court terme des mesures pour accroître la consommation et baisser les prix de détail; pour le moyen terme, j'ai prévu des modifications fiscales qui permettront de relever certains des grands défis de l'avenir—dans le domaine de l'énergie, des transports et de la recherche et développement. Dans toutes ces mesures, j'ai cherché à renforcer le secteur privé sans ingérence de l'État.

● (2052)

Monsieur le président, je suis persuadé que le Canada a des possibilités de croissance économique et d'amélioration du niveau de vie inégalées dans le monde. Nous possédons les aptitudes, les ressources naturelles et la capacité manifeste de coopérer pour résoudre nos problèmes.

Pour faire de ce potentiel une réalité, nous devons respecter certaines conditions.

D'abord et avant tout, nous devons garder le Canada uni.

En second lieu, nous devons réaliser les adaptations structurelles dont l'économie a besoin pour devenir plus efficace et plus concurrentielle.

En troisième lieu, nous devons rétablir une certaine stabilité des coûts et des prix. Les dernières années ont bien montré que l'inflation était l'ennemie de la croissance, parce qu'elle sapait la confiance des consommateurs et des entrepreneurs, ainsi que notre capacité de concurrence sur les marchés internationaux.

Les Canadiens doivent admettre la nécessité de se montrer modérés dans leurs revendications salariales, à un moment où, pour plus d'un million de leurs concitoyens, le problème est d'obtenir non pas une augmentation, mais un emploi. Nous devons accepter de payer parfois des prix plus élevés pour certains produits, sans pouvoir nous attendre à des hausses de revenus analogues. Il serait vain et dangereux d'essayer de rattraper toute hausse des prix des produits importés.

Je compte sur les entreprises pour faire preuve de dynamisme dans la prospection des marchés et de confiance en ce Canada, la confiance qu'il mérite par la richesse de ses ressources matérielles et humaines et par la solidité de ses institutions.

Les gouvernements doivent poursuivre de façon disciplinée les politiques qui favoriseront une croissance rapide et une réduction de l'inflation. Nous devons continuer de limiter l'augmentation de nos dépenses à un taux inférieur à la croissance tendancielle du produit national brut. Ce faisant, nous poursuivrons nos efforts pour rendre l'administration plus efficace. Pour établir les rémunérations de nos propres employés, nous suivrons le secteur privé, au lieu de le précéder.

Si nous sommes tous prêts à jouer notre rôle, nous pouvons entrer dans les années 80 avec des investissements croissants, un chômage réduit, une balance des paiements plus équilibrée et une forte expansion dans toutes les régions du pays.

Il n'y a qu'un seul moyen de s'en sortir et c'est, pour chaque Canadien, de mettre l'épaule à la roue, car il faut bâtir un avenir encore meilleur pour nos enfants et les enfants de nos enfants. C'est par le travail, l'imagination, la détermination et la discipline que nous y parviendrons.

Ce soir je n'ai pas voulu, malgré la perspective d'élections prochaines, faire aux citoyens du Canada une série de promesses mirobolantes parce que je respecte l'intelligence des gens qui choisiront le prochain gouvernement. Ce budget, j'ai voulu le présenter sous l'angle de la responsabilité, car c'est la seule avenue offerte aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Tous les députés le savent, monsieur l'Orateur, l'actuel ministre des Finances (M. Chrétien) vient de présenter son premier budget. Pourtant, de l'avis de la majorité d'entre nous, depuis sept mois que le ministre assume ses fonctions, nous étions en droit d'espérer de sa part un meilleur effort.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: J'espère sincèrement pour lui que le ministre est plus adroit sur le rouli-roulant qu'il ne l'a été à préparer ce budget, sinon il risque vraiment de se rompre les os. Rendons-nous à l'évidence: le budget de ce soir est un autre exemple des demi-mesures que le gouvernement actuel propose aux Canadiens depuis dix ans, demi-mesures qui sont la cause de ce que le nombre des chômeurs, qui était alors de 375,000, atteint

Le budget—M. Stevens

maintenant plus de un million, la cause de ce que le taux d'inflation a plus que doublé depuis dix ans que le premier ministre (M. Trudeau) dirige le pays. Si je dis «demi-mesures», c'est parce que si nous faisons la somme de tous les stimulants que le ministre entend mettre en œuvre pour relancer l'économie canadienne, nous trouvons 900 millions de dollars. Ce chiffre ne représente pas la moitié de ce qu'il faudrait pour relancer notre économie et amener la véritable croissance que les Canadiens sont en droit d'attendre de tout gouvernement qui désire vraiment leur amener la prospérité.

Nous avons dit que nous croyons en une forme d'abattement fiscal qui redonnerait confiance au consommateur et relancerait l'achat de biens de consommation. Le gouvernement devrait au moins y consacrer 2.2 milliards de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Si je dis 2.2 milliards de dollars, c'est que nous pouvons mettre le doigt sur suffisamment de cas d'incapacité et d'indolence pour savoir que ce gouvernement peut épargner bien au-delà de 2 milliards de dollars au contribuable canadien. Je ne comprends vraiment pas comment le ministre a pu déclarer sans surveiller à la Chambre que le gouvernement avait suivi une politique de restrictions des dépenses.

Que les députés se reportent au budget présenté par le dernier ministre des Finances, M. Macdonald, le 31 mars 1977. Il y indiquait que les dépenses totales prévues au budget pour l'année financière 1978 seraient de 41,900 millions de dollars. Or nous apprenons ce soir de but en blanc que ce chiffre comportait une erreur de 1.1 milliard.

M. Andras: C'est faux, absolument faux.

• (2102)

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) dit que c'est faux. Je lui recommande de sortir immédiatement le budget du 31 mars de Donald Macdonald: il verra le chiffre au tableau 1.

L'un des problèmes les plus graves au pays par le temps qui court, c'est que le gouvernement ne croit pas dans les faits. Nous avons ce soir un budget plein de demi-mesures. A vrai dire, je crois que le gouvernement est devenu une administration pleine de demi-mesures.

Rappelons-nous le 20 octobre où on a annoncé la formule du crédit d'impôt à l'emploi. Nous l'avons appuyée, espérant sincèrement qu'ainsi on renverrait des Canadiens au travail qui autrement ne gagneraient rien. Nous avons appuyé et approuvé la mesure législative en une journée. Qu'est-il arrivé depuis? Voilà que le gouvernement propose maintenant de prélever en impôt une bonne partie de ce crédit. Non seulement se propose-t-il de le faire, mais le programme n'est même pas entièrement en vigueur à ce jour, 10 avril 1978, après avoir été annoncé le 20 octobre 1977.

Je pourrais citer bien d'autres exemples. La plupart des Canadiens se sentent humiliés de voir le dollar se dévaluer sans cesse. Pour être franc, je pense que la dévaluation de notre monnaie n'aurait pas été aussi forte si le ministre des Finances (M. Chrétien) n'avait pas fait preuve d'une telle incurie et s'il ne s'était pas avéré incapable de stabiliser les cours.